



Schéma Départemental  
de l'Eau de la Vienne



La Vienne vers Bonneuil-Matours

DÉCEMBRE 2021

# Panorama des acteurs de l'eau en Vienne

Déclinaison départementale inspirée du "Panorama des acteurs de l'eau en Nouvelle-Aquitaine"  
produit par l'Agence Régionale pour la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine (ARB-NA)



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



PRÉFÈTE DE LA VIENNE



## SOMMAIRE

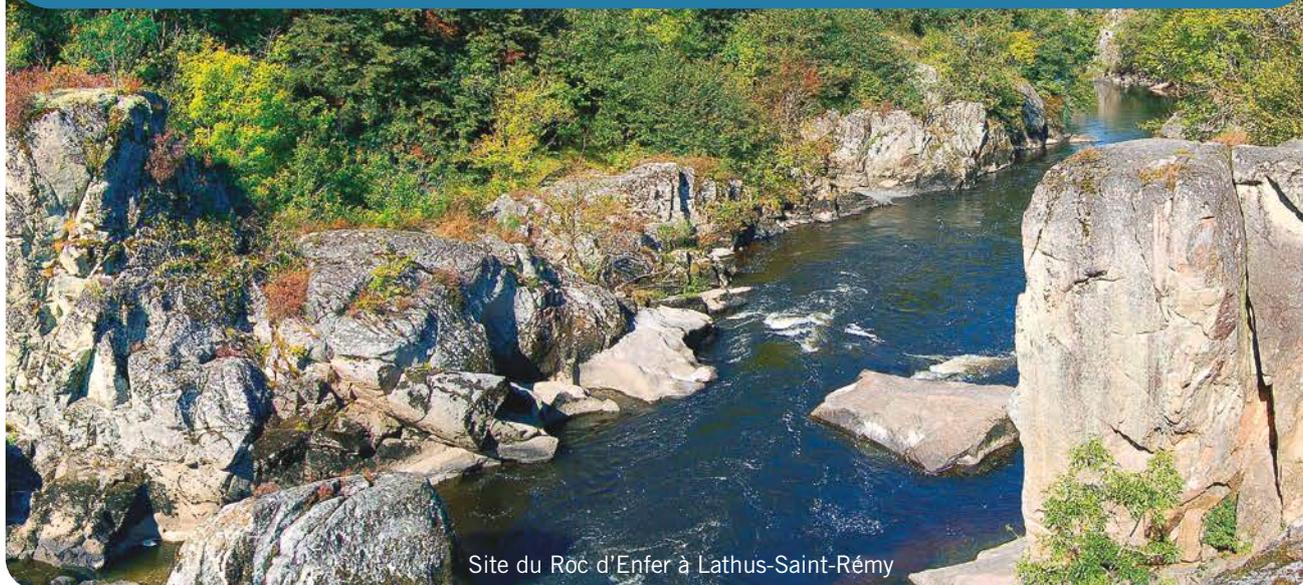
Le Schéma Départemental de l'Eau .....	p.3
Les acteurs de l'eau à l'échelle administrative .....	p.5
À l'échelle hydrographique - Planification .....	p.10
À l'échelle hydrographique - Programmation .....	p.12
Les partenaires sociaux professionnels et associatifs .....	p.13
Index des structures .....	p.19
Annexes - Cartes .....	p.21



**Chaque habitant doit avoir accès  
à une eau potable de bonne qualité,  
un système d'assainissement adapté,  
un milieu naturel préservé et de qualité.**

(Délibération du Conseil Général du 21 décembre 2012)

# Le Schéma Départemental de l'Eau



Site du Roc d'Enfer à Lathus-Saint-Rémy

## 4 Schémas Départementaux



Eau potable



Assainissement



Milieux  
Aquatiques



Grand Cycle  
de l'Eau

## 5 Objectifs

- ✓ Reconquérir et préserver la qualité des eaux
- ✓ Assurer l'équilibre entre les besoins et les ressources naturelles
- ✓ Garantir en priorité la santé publique et pérenniser les usages
- ✓ Préserver et restaurer les milieux aquatiques
- ✓ Mettre en place les conditions et les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs d'intérêt général proposés par le SDE



Ce **programme d'actions départemental 2018-2027**, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et des usagers de l'eau, décline et précise une **stratégie commune et partagée** pour mettre en œuvre des actions afin d'**atteindre le bon état des masses d'eau et préserver les usages locaux de l'eau** sur les différents bassins versants.

Le SDE n'impose aucune action et ne crée pas de réglementation. **Outil de pilotage de l'action publique, lieu de débats et d'échanges**, il permet de converger vers des objectifs communs identifiés et partagés pour une **gestion intégrée du grand cycle de l'eau**.

### Une charte d'engagement signée par 60 structures

Les objectifs de gestion, restauration et préservation de l'eau et des milieux aquatiques que décline le SDE ne sauraient être atteints par la seule action du Département et des services de l'État, ni même des porteurs de programmes d'actions spécifiquement dédiés à l'eau et aux milieux aquatiques. Une mobilisation conjointe et coordonnée de nombreux acteurs du territoire est essentielle. Elle se traduit par la signature de la charte d'engagement. Elle est le reflet de l'engagement de chacun pour le bien commun.

Dans cette dynamique, des outils de sensibilisation et de partage de la connaissance sont progressivement élaborés à destination des élus locaux et des techniciens.



### Pourquoi ce panorama ?

Le domaine de l'eau est complexe et multi-acteurs. Dans le cadre du SDE, il est apparu nécessaire de décliner à l'échelle départementale, le panorama des acteurs de l'eau en Nouvelle Aquitaine réalisé par l'Agence Régionale pour la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine en mars 2019.

Ce document dresse donc un panorama non exhaustif des acteurs de l'eau présents dans le département de la Vienne pour mieux comprendre "qui fait quoi ?". L'organisation locale n'étant pas totalement finalisée ou figée, l'idée est de disposer d'un document modifiable et actualisable via l'observatoire de l'Eau SDE.

# Les acteurs de l'eau à l'échelle administrative



## EUROPE

L'Union européenne exerce deux grandes missions dans le domaine de l'eau :

- Fixer un cadre général pour la gestion et la protection de l'eau dans chaque Etat, par l'intermédiaire de textes réglementaires proposés par la Commission européenne, puis co-adoptés par le Conseil de l'Union européenne et le Parlement Européen,
- L'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques via la **Directive Cadre sur l'Eau**.



### DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU

Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Elle fixe des objectifs environnementaux et des échéances pour améliorer l'état des masses d'eau.



## FRANCE

À l'échelle nationale, l'État français fixe les objectifs et met en œuvre la politique publique de l'eau notamment au travers de la **LEMA**, dont il assure la coordination administrative.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire coordonne l'action des autres ministères (santé, agriculture, industrie ...) dans ce domaine.



### Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) :

Loi du 30 décembre 2006 transposant en droit français les objectifs de la DCE.



## RÉGION : NOUVELLE-AQUITAINE

### Collectivités territoriales

La Région Nouvelle Aquitaine a adopté en 2018 une stratégie régionale de l'eau, qui vise la protection, la restauration, la mise en valeur de la ressource en eau et des milieux associés ainsi que la promotion d'un usage maîtrisé, optimisé et équilibré dans le respect des écosystèmes. L'élaboration de la Stratégie Régionale de l'Eau repose sur une démarche préalable de concertation lancée auprès d'un large spectre d'acteurs de l'eau (chercheurs, collectivités, socioprofessionnels, gestionnaires d'espaces, agences de l'eau...). Les objectifs de cette stratégie s'inscrivent dans l'ambition 9 "préservation et protection de la ressource en eau", de la feuille de route de transition énergétique et écologique, dite "Neo terra" adoptée en juillet 2019 par la Région.

La Région porte le programme partenarial **Re-Sources** pour la reconquête des ressources et la protection des captages prioritaires SDAGE également appelés captages Grenelle pour l'eau potable. Cette démarche vise à sécuriser la production d'une eau potable de qualité. Elle induit des changements de pratiques agricoles et des évolutions de systèmes de production dans le but de prévenir la pollution des eaux captées pour l'alimentation en eau potable des habitants de la Vienne.

La Région s'engage également aux côtés des Agences de l'eau en signant les Contrats de Territoires Milieux Aquatiques et Contrats de progrès, outil de gestion concertée bâtis à l'échelle de bassins versants, mettant en synergie les actions de nombreux maîtres d'ouvrage, elle soutient les actions de ces programmes en faveur de la restauration des milieux et l'atteinte du bon état des masses d'eau.

Dans un contexte de tension marquée de la ressource en eau, l'économie d'eau et la réutilisation des eaux non conventionnelles est devenue un enjeu socio-économique de premier plan, aussi la Région, avec ses partenaires tels que les Agence de l'Eau, lance de nombreux appels à projets. La Région soutient aussi dans le cadre de son règlement d'intervention l'amélioration de l'efficacité hydrique des industries, afin de réduire leur besoin en eau et améliorer la qualité de leur rejet.



**Captage** : Ouvrage destiné à prélever et exploiter des ressources en eau souterraine ou de surface.



### Alimentation en Eau Potable (AEP) :

Ensemble des équipements, des services et des actions qui permettent, en partant d'une eau brute, de produire une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur, distribuée ensuite aux consommateurs.

### Région Nouvelle-Aquitaine

Maison de Poitiers  
15 rue de l'Ancienne Comédie - CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
05 49 55 77 00  
[nouvelle-aquitaine.fr](http://nouvelle-aquitaine.fr)

### voir annexe n°1

**Aires d'Alimentation des captages (AAC) prioritaires dans la Vienne**

## Services de l'État

Sous l'autorité du **Préfet de Région** qui anime et coordonne la politique de l'Etat, les services déconcentrés interviennent à l'échelle régionale pour décliner localement les actions à mettre en œuvre :

- **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)** - assure la mise en œuvre, l'animation et la coordination de la politique de l'eau.
- **Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)** - met en œuvre des actions en faveur de la préservation des milieux aquatiques : directive nitrates, conditions de production des végétaux, utilisation des pesticides.

**L'Agence Régionale de Santé (ARS)** assure le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de ces installations de production. Elle instruit les demandes d'autorisation et de protection des captages d'Alimentation en Eau Potable. Elle réalise également le contrôle de la qualité des eaux potables. L'ARS gère aussi le suivi de la qualité des eaux de baignades en milieu naturel et en piscines. L'ARS réalise l'instruction des dossiers d'autorisation des eaux thermales et procède au contrôle de son utilisation.



## Département de la Vienne

### Collectivités territoriales

**Le Département de la Vienne** assure de nombreuses missions liées à la préservation des ressources pour protéger la qualité de vie et l'attractivité du territoire. Le Département a ciblé ses interventions sur les besoins prioritaires du territoire identifiés par le SDE selon quatre types d'intervention :

- La mobilisation politique
- L'appui financier pour l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif, les milieux aquatiques et pour la plantation (Plan Arbres 2020-2025)
- La maîtrise d'ouvrage départementale dans le cadre de ses propres compétences
- L'ingénierie et l'assistance technique.

Il co-pilote avec l'Etat le Schéma Départemental de l'Eau (SDE) en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et usagers de l'eau (2018-2027). Cette démarche partenariale traite l'ensemble du cycle de l'eau, en identifiant 5 thématiques prioritaires : l'eau potable, les milieux aquatiques, l'assainissement, les usages et les politiques publiques de l'eau.

En complément de sa politique de l'eau, le Département met en œuvre une politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) qui a pour objectif de préserver la qualité des paysages, des milieux naturels et de les ouvrir au public. Leur préservation permet de protéger et de faire découvrir le patrimoine naturel de la Vienne.

**Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne (SDIS86)** doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière, est notamment chargé de la protection et de la lutte contre les sinistres et catastrophes et de l'évaluation et de la prévention des risques naturels.

### Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement DREAL Nouvelle-Aquitaine

#### Siège de Poitiers

15 rue Arthur-Ranc - 86020 Poitiers Cedex  
05 49 55 63 63

[nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr](http://nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr)

### Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - DRAAF Nouvelle-Aquitaine - Site de Poitiers

15 rue Arthur-Ranc - 86000 Poitiers  
05 49 03 11 00

[draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr)

### Agence Régionale de Santé ARS Délégation départementale – Vienne

4 rue Micheline-Ostermeyer  
BP 20570 86021 Poitiers Cedex  
09 69 37 00 33

[nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)

### Département de la Vienne Direction de l'Agriculture de l'Eau et de l'Environnement

Place Aristide Briand - 86000 Poitiers  
05 49 55 91 44

[lavienne86.fr](http://lavienne86.fr)

### Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne - SDIS 86

11 Avenue Galilée  
86360 Chasseneuil-du-Poitou  
05 49 49 18 00

[sdis.net](http://sdis.net)

Sous l'autorité du **Préfet de Département**, plusieurs services territorialisent et mettent en œuvre la politique de l'eau :

- **La Direction Départementale Territoriale (DDT)** anime la mise en œuvre départementale des Programmes de Mesure des SDAGE, met en œuvre les réglementations nationales et locales en matière d'Installations, d'Ouvrages, de Travaux et d'activités (IOTA), et accompagne les acteurs locaux.  
Concernant le volet quantitatif, elle assure la gestion structurelle et propose une gestion conjoncturelle en cohérence avec la situation des ressources superficielles et souterraines.  
Pour le volet pollutions diffuses, elle contribue à la préservation de la qualité de l'eau au travers des dispositifs réglementaires (ZSCE) ou l'accompagnement des démarches volontaires (Re-Sources). La DDT effectue les contrôles liés à la police de l'eau et de la nature ainsi que les contrôles conditionnels sur les secteurs sensibles et veille à la réduction des épandages de produits phytosanitaires. Elle contribue à la préservation et à la restauration de la biodiversité et des milieux aquatiques (restaurer la continuité écologique, réduire l'impact des plans d'eau,...). Elle a pour mission de porter localement la politique nationale concernant les risques inondation.
- **La Direction Départementale de la Protection des Populations** (ICPE agricoles et agro-alimentaires) et l'Unité bi-départementale de la DREAL suivent les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
- **La Mission Inter Services Eau et Nature (MISEN)** pilotée par le Directeur Départemental des Territoires, coordonne les services de l'État au sein même du département dans le but d'améliorer l'efficacité, la cohérence et la lisibilité de l'action publique. Elle met en œuvre les Programmes de Mesures (PdM) des SDAGE en les déclinant en un **Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT)**. Dans le département de la Vienne, la stratégie du PAOT et du SDE est commune. La feuille de route annuelle de la MISEN tient compte des PdM et **stratégies opérationnelles de bassin versant**.

Les instances de concertation pilotées par l'État dans le domaine de l'eau et de la nature sont :

- **Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)** est chargé d'émettre un avis sur certains projets d'actes réglementaires relatifs aux installations classées et aux IOTA de la police de l'eau et des milieux aquatiques.
- **La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)**, au travers de ses avis, concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.
- **La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)** est un des outils de la stratégie de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles, naturelles et forestières qui, par ses avis lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme, oriente les aménagements et les perspectives d'aménagements sur le territoire.

### Direction Départementale Territoriale - DDT86

20 rue de la Providence BP80523  
86020 Poitiers Cedex  
05 49 03 13 00  
[viennedepartement.gouv.fr](http://viennedepartement.gouv.fr)



**IOTA** : La nomenclature IOTA concerne les installations, ouvrages, travaux et activités ayant une incidence sur l'eau et les milieux aquatiques. Le législateur a soumis les IOTA à **autorisation environnementale** ou déclaration afin de préserver et de ne pas dégrader l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### Direction Départementale de la Protection des Populations dans la Vienne

20, rue de la Providence BP 10374  
86009 Poitiers Cedex  
05 49 01 67 99



**ICPE** : Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

**L'Office Français de la Biodiversité (OFB)** collecte des données et produit des connaissances sur l'état des milieux aquatiques, des eaux souterraines et des eaux marines ; mène des actions de restauration des milieux ; assure la coordination technique nationale du système d'information sur l'eau (SIE) et contribue à la planification de l'action publique. Son service départemental décline les champs de mission de l'établissement à l'échelle locale : connaissance, appui aux politiques publiques, mobilisation des acteurs et polices administrative et judiciaire relatives à l'eau, aux espaces naturels, à la flore et la faune sauvage, à la chasse, et à la pêche.

**Office Français de la Biodiversité :  
Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine – OFB DRNA**

255 route de Bonnes  
86000 Poitiers  
05 49 52 01 50  
[ofb.gouv.fr/nouvelle-aquitaine](http://ofb.gouv.fr/nouvelle-aquitaine)

**Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)**

*Communauté Urbaine, Communauté d'Agglomération, Communauté de Communes*

**Communauté Urbaine de Grand Poitiers**

Place du Maréchal Leclerc  
86000 Poitiers  
05 49 52 35 35  
[grandpoitiers.fr](http://grandpoitiers.fr)

**Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld**

78 Boulevard de Blossac  
86100 Châtellerauld  
05 49 20 30 00  
[grand-chatellerauld.fr](http://grand-chatellerauld.fr)

**Communauté de Communes du Haut-Poitou**

10 avenue de l'Europe  
86170 Neuville-de-Poitou  
05 49 51 93 07  
[cc-hautpoitou.fr](http://cc-hautpoitou.fr)

**Communauté de Communes Vienne et Gartempe**

6 Rue Daniel Cormier  
86500 Montmorillon  
05 49 91 07 53  
[vienneetgartempe.fr](http://vienneetgartempe.fr)

**Communauté de Communes du Civraisien-en-Poitou**

10 avenue de la Gare  
86400 Civray  
05 49 87 67 88  
[civraisienpoitou.fr](http://civraisienpoitou.fr)

**Communauté de Communes des Vallées du Clain**

25 Route de Nieuil  
86340 La Villedieu-du-Clain  
05 49 89 02 89  
[valleesduclain.fr](http://valleesduclain.fr)

**Communauté de Communes du Pays Loudunais**

2 rue de la Fontaine d'Adam  
BP 30004 - 86200 Loudun  
05 49 22 54 02  
[pays-loudunais.fr](http://pays-loudunais.fr)

**Gestion de l'eau potable et de l'assainissement**

Depuis **la loi NOTRE** (2015), les compétences eau potable et assainissement sont du ressort des EPCI depuis 2020, sauf exceptions.

Les objectifs de restauration sont déclinés sauf exceptions dans des programmes d'actions sur les systèmes d'assainissement impactant pour le milieu, ou dans les programmes Re-Sources.

Dans la Vienne, la majorité des EPCI ont transféré leurs compétences eau et assainissement à **Eaux de Vienne - SIVEER**. Ce dernier prend en charge la gestion de l'eau potable à une échelle quasi-départementale, hormis le cœur historique de Grand Poitiers. Eaux de Vienne prend également en charge l'assainissement à une dimension grandissante.

En lieu et place des collectivités territoriales, le syndicat assure l'exploitation des services d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif et des démarches de protection de la ressource en eau.

Il propose également des missions d'assistance dans les domaines de la Défense extérieure contre l'Incendie (DECI) et du pluvial urbain à des collectivités de toutes tailles, adhérentes ou non.

La **Communauté Urbaine de Grand Poitiers** a conservé ses compétences eau potable et assainissement collectif et non collectif sur ses 13 communes historiques.

Sur les territoires des **Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) et du Haut-Poitou**, certaines communes ont conservé leurs compétences en assainissement.

**voir annexe n°2**

**Compétences Eau Potable dans la Vienne**

**Eaux de Vienne – SIVEER**

55 rue de Bonneuil-Matours  
CS 90825  
86034 Poitiers Cedex  
05 49 61 16 90  
[eauxdevienne.fr](http://eauxdevienne.fr)

**voir annexe n°3**

**Compétences et Systèmes d'Assainissement Collectif Impactants dans la**

**La Mission d'Évaluation et de Suivi d'Épandages agricoles des boues (MESE)** confiée à la Chambre d'Agriculture de la Vienne depuis 2006, est un pôle d'expertise et de suivi des épandages de boues au service des différents intervenants de la filière de recyclage agricole des boues.

**Mission d'Évaluation et de Suivi d'Épandages agricoles des boues MESE86**  
2133 route de Chauvigny - 86550 Mignaloux-Beauvoir  
05 49 44 74 74  
[vienne.chambre-agriculture.fr/mon-territoire/  
environnement/epandage-des-boues/](http://vienne.chambre-agriculture.fr/mon-territoire/environnement/epandage-des-boues/)

### Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations – GEMAPI

La **loi MAPTAM** – Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles – du 27 janvier 2014, donne obligatoirement aux communes la compétence GEMAPI, avec transfert aux EPCI à fiscalité propre lorsqu'ils existent. Les EPCI de la Vienne ont conservé la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ou l'ont transférée à un EPTB (prévention des inondations) ou à un syndicat de rivière (gestion des milieux aquatiques). Le SDE encourage une gestion des milieux aquatiques de la planification à la programmation opérationnelle à l'échelle hydrographique. Par ailleurs, vu l'importance des enjeux et au regard des interactions fortes entre la politique de l'eau et les autres politiques publiques, **une stratégie "EAU"** est encouragée à l'**échelle des EPCI**.

### Gestion des eaux pluviales

Concernant la gestion des eaux pluviales, il peut être distingué :

- Les eaux de ruissellement : compétence liée à la Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques (GEMA)
- Les eaux pluviales urbaines

Depuis la loi Ferrand du 3 août 2018, la compétence relative aux "eaux pluviales urbaines" est :

- Obligatoire (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020) pour une Communauté Urbaine ou une Communauté d'Agglomération
- Facultative pour une Communauté de Communes
- Possible pour une Commune

### Urbanisme

Les **Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT)** sont des documents de planification stratégique à long terme. Ils sont destinés à servir de cadre de référence et à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles (organisation de l'espace et urbanisme, habitat, mobilités, environnement...). Ils permettent d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, les transitions écologique, énergétique, démographique...

Les SCOT doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par les SAGE. Ils intègrent ces objectifs qui s'imposent aux PLU et Cartes communales. En l'absence de SCOT, les PLU et les cartes communales doivent également être compatibles avec ces mêmes objectifs.

Le **Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** constitue également un outil de mise en cohérence des politiques sectorielles, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, d'activité économique et d'environnement. La collectivité en charge de l'élaboration du document d'urbanisme intègre l'ensemble de ces préoccupations pour définir le projet communal ou intercommunal.

### Communes

Chaque commune veille dans le cadre de ses multiples programmes et projets à ne dégrader ni la ressource ni les milieux aquatiques de son territoire. L'actualité communale et intercommunale est toujours en mouvement. **L'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité** s'attache alors à informer, sensibiliser et former les élus pour répondre à un objectif essentiel : aider les élus au quotidien dans leurs actions. Le domaine de l'eau étant complexe, des formations aux élus peuvent être proposées sur ce sujet.

#### Syndicat Mixte du SCOT du Sud Vienne - SCOT Sud Vienne

Mairie - Place du marché  
86160 Gençay  
[scot-sudvienne.fr](http://scot-sudvienne.fr)

#### Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou SCOT Seuil du Poitou

Hôtel de Ville  
86021 Poitiers  
05 79 96 09 70  
[scot-seuil-du-poitou.fr](http://scot-seuil-du-poitou.fr)

#### Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité de la Vienne

Téléport 2 - Avenue René Cassin  
86963 Chasseneuil-du-Poitou - Futuroscope  
05 49 00 60 00  
[amf86.fr](http://amf86.fr)

# A l'échelle hydrographique

## PLANIFICATION

L'eau ignore les limites administratives. La gestion de l'eau en France se décline par des grands bassins hydrographiques (Loire-Bretagne et Adour-Garonne sur le département de la Vienne) puis par des bassins versants.



**Bassin Versant** : zone drainée par un cours d'eau et ses affluents délimitée par une ligne de partage des eaux.

## GRANDS BASSINS

Sur ces grands bassins, plusieurs documents de planification sont mis en œuvre :

- **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** : document de planification de la gestion de l'eau établi pour chaque bassin versant ou groupement de bassins, qui fixe les orientations fondamentales permettant de satisfaire à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Ils sont élaborés par les DREAL de bassin (2016/2021 en vigueur et 2022/2027 en préparation)
- **Les Plans de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI)** abordent par bassin versant les mesures d'évaluation des populations, la restauration des stocks, la gestion durable de la pêche, la réduction des impacts sur les milieux.

Les **Agences de l'Eau** agissent pour mettre en œuvre les SDAGE et favoriser, dans un contexte de changement climatique, un équilibre entre les activités économiques et humaines et la préservation de la qualité des eaux des rivières, des eaux souterraines et du littoral ainsi que de la biodiversité. Pour cela, elles perçoivent des redevances et redistribuent des aides sur les territoires en veillant à un partage solidaire et équilibré de l'eau entre les différents usagers.

Les Agences de l'Eau peuvent accompagner les porteurs de projet et les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre de programmes d'actions dans le cadre de Contrats Territoriaux conclus sur des durées de 3 à 6 ans.

### Agence de l'Eau Loire-Bretagne Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette - BP 40  
86280 Saint-Benoît  
05 49 38 09 82 - [agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)

### Agence de l'Eau Adour Garonne

4 rue du Professeur André Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
05 56 11 19 99 - [eau-adour-garonne.fr](http://eau-adour-garonne.fr)

## SOUS-BASSINS VERSANTS

L'**Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)** est un groupement de collectivités territoriales constitué en vue de faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d'un groupement de sous-bassins, la prévention des inondations, la gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques.

Dans le département de la Vienne, il existe 2 syndicats labellisés EPTB et porteurs de différents programmes :

- **L'EPTB de la Vienne** anime des outils de gestion territoriale. Il est la structure porteuse des 4 **SAGE** du bassin de la Vienne, met en œuvre le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne aval et élabore la **Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)** VienneClain. L'adaptation au changement climatique constitue un axe central de la politique de l'EPTB Vienne qui développe également des actions thématiques en fonction des enjeux du territoire (étangs, poissons migrateurs, espèces exotiques envahissantes...). Enfin, il porte assistance aux structures exerçant la compétence GeMAPI et favorise le déploiement des Contrats Territoriaux (CT) en faveur de la gestion des milieux aquatiques en participant à leur émergence, en appuyant l'élaboration ou assurant la coordination.

### Etablissement Public Territorial de Bassin de la Vienne - EPTB Vienne

1<sup>er</sup> étage du bâtiment Galiléo  
20 rue Atlantis  
Parc ESTER Technopôle  
87068 Limoges Cedex  
05 55 06 39 42  
Antenne de Poitiers  
05 86 16 10 70 - [eptb-vienne.fr](http://eptb-vienne.fr)



**Territoire à Risque important d'Inondation (TRI)** : zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants justifiant une action volontariste et à court terme de la part de l'État et des parties prenantes concernées.



**Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)** : outil de mise en œuvre de la Directive Inondation, elle permet de centrer la réflexion sur la gestion des inondations en fonction des priorités et des enjeux locaux.



**Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** : créé en 2003, il vise à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat contractuel entre les services de l'État et les collectivités locales. Ce label ouvre le droit à des financements de l'État issus principalement du Fonds Barnier.

voir annexe n°4

### Le Risque Inondation dans la Vienne

- **L'EPTB Charente** anime le SAGE Charente, adopté en novembre 2019, et la démarche d'adaptation au changement climatique Charente 2050. En matière d'inondation, il est la structure porteuse du **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** Charente, et de la **Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI)** du fleuve Charente. L'EPTB Charente est propriétaire du barrage de soutien d'étiage de Lavaud et porte le **Plan de Gestion des Etiages (PGE)** de la Charente. Concernant la reconquête de la qualité de l'eau, l'EPTB de la Charente pilote le **Réseau d'Évaluation Complémentaire de l'État des eaux et des Milieux Aquatiques (RECEMA)**. Enfin au sujet de la préservation des poissons migrateurs, l'EPTB Charente porte également un programme pluriannuel d'actions via la cellule « migrateurs » issue du partenariat avec le **Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement de Nouvelle-Aquitaine (CAPENA)** et l'association **Migrateurs Garonne Dordogne Charente Seudre (MIGADO)**.

À plus petite échelle, sur les bassins versants peuvent être élaborés des **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**. Ils fixent les objectifs généraux et les dispositions permettant de satisfaire au principe de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ainsi que de préservation des milieux aquatiques et de protection du patrimoine piscicole. Le SAGE, établi par une **CLE** et approuvé par le préfet, doit être compatible avec le SDAGE.

Sur le département, on dénombre **7 SAGE** à divers stades d'élaboration ou de mise en œuvre. Leurs structures porteuses sont les suivantes :

- SAGE Clain, Creuse, Vienne, Vienne Tourangelle : **EPTB Vienne**
- SAGE Thouet : co-portage par le **Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet** et par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
- SAGE Charente : EPTB Charente
- SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin : **Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN)**

voir annexe n°5

### SDAGE et SAGE dans la Vienne

#### Etablissement Public Territorial de Bassin de la Charente

##### - EPTB Charente

5 rue Chante-caille  
Z.I. des Charriers - 17100 SAINTES  
05 46 74 00 02  
[fleuve-charente.net](http://fleuve-charente.net)



#### Commission Locale de l'Eau (CLE)

: commission créée par le préfet, chargée d'élaborer de manière collective le SAGE, de le réviser et de suivre son application. Présidée par un élu local et composée de 3 collèges :

- ½ les collectivités territoriales ;
- ¼ les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations...)
- ¼ l'État et ses établissements publics.

#### SAGE Thouet - Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet

26 rue de la grille  
79600 Saint-Loup-Lamairé  
05 49 64 85 98  
[sagethouet.fr](http://sagethouet.fr)

#### Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise - IIBSN

21 chemin des Roches du vivier  
79000 Niort  
05 49 78 02 60  
[sevre-niortaise.fr](http://sevre-niortaise.fr)

# À l'échelle hydrographique

## PROGRAMMATION

Le volet opérationnel de la restauration des milieux aquatiques se construit dans une logique de sous-bassins. Elaborées par les acteurs GEMA, des **stratégies opérationnelles de bassin** définissent les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau, cours d'eau et assurer la résilience des milieux aquatiques. Ces stratégies sont mises en œuvre au travers d'une succession de programmes d'actions "milieu aquatiques". Ces programmes d'actions sont animés selon les territoires par un syndicat de rivière ou un EPCI.

Les principaux maîtres d'ouvrages de ces programmes d'actions sont les EPCI ou les syndicats de rivières (opérateurs GEMA). Toutefois, de nombreux autres acteurs sont engagés dans ces programmes d'actions en tant que maîtres d'ouvrages pour renforcer, compléter ou étoffer l'action de la structure à compétence GEMA, au niveau de la rivière voire du bassin versant, mais aussi en tant que financeurs et services instructeurs (Etat).

Le SDE invite les élus locaux à bien appréhender la nécessaire articulation des thématiques et des échelles des politiques publiques portées sur leurs territoires, depuis la planification jusqu'à la programmation et la gestion.

Dans le département, **9 structures** détiennent la compétence GEMA et portent des programmes d'actions.



**Masse d'eau** : découpage élémentaire des milieux aquatiques destiné à être l'unité d'évaluation de la DCE. Elle sert de base à la définition de la notion de bon état.

**Résilience** : capacité d'un écosystème à résister et à survivre à des altérations ou à des perturbations affectant sa structure ou son fonctionnement, et à trouver, à terme, un nouvel équilibre.

**Bon Etat** : terminologie employée par la DCE pour caractériser la qualité d'une rivière (bon état écologique et chimique) ou une **nappe souterraine** (bon état chimique et quantitatif).

### voir annexe n°6

**Programmes d'actions et Opérations GEstion des Milieux Aquatiques (GEMA) dans la Vienne**

#### Syndicat Mixte Vienne et Affluents - SMVA

8 rue du 8 mai 1945  
86210 Bonneuil-Matours  
05 49 85 20 09  
[smva86.fr](http://smva86.fr)

#### Syndicat Clain Aval

21 rue des écoles - 86580 Biard  
05 49 18 29 07  
[clain-aval.fr](http://clain-aval.fr)

#### Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud

1 bis rue Edouard Normand  
86700 Valence-en-Poitou  
05 49 37 81 34  
[clainsud.fr](http://clainsud.fr)

#### Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse - SYAGC

6 rue Daniel Cormier  
86500 Montmorillon  
05 49 84 13 53  
[syndicat-gartempe.fr](http://syndicat-gartempe.fr)

#### Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de la Dive - SIVU

7 rue de la Foulière  
86330 la Grimaudière  
05 49 50 06 48  
[valleedeladive.fr](http://valleedeladive.fr)

#### Syndicat de la Manse étendu

Place de l'église, en mairie  
37800 Sepmes  
02 47 40 94 30  
[syndicatmanseetendu.fr](http://syndicatmanseetendu.fr)

#### Syndicat des bassins du Négron et du Saint Mexme (SBNIM) - Vienne aval et affluents

Pôle communautaire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire  
1 rue du stade - 37500 Cinais  
02 47 95 95 29

#### Communauté de Communes de Vienne et Gartempe

#### Communauté de Communes Civraisien-en-Poitou

# Les partenaires sociaux professionnels et associatifs

Ces acteurs portent des actions dans le cadre de programmes collectifs, tels que ceux relatifs aux Milieux Aquatiques et Ressources, et/ou particuliers liés à leur domaine de compétences.

## AGRICULTURE

La **Chambre d'agriculture** regroupe l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier : exploitants, propriétaires, salariés, groupements professionnels...

Est désigné **Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC)** la Chambre d'agriculture de la Vienne sur les bassins Clain, Vienne Aval, Dive du Nord et Cogest'eau sur le bassin de la Charente. Sur ces sous bassins, ces organismes sont responsables de la gestion et de la répartition d'un volume unique à usage d'irrigation agricole.

### La Chambre d'agriculture de la Vienne

2133 route de Chauvigny - CS 35001  
86550 Mignaloux-Beauvoir  
05 49 44 74 74  
[vienne.chambre-agriculture.fr](http://vienne.chambre-agriculture.fr)

### Cogest'eau

53 impasse Louis Daguerre  
Ze Ma Campagne  
16000 Angoulême  
05 45 61 90 39  
[cogesteau.fr](http://cogesteau.fr)

L'association **RES'EAU CLAIN**, regroupant les 5 Sociétés Coopératives de Gestion de l'Eau, maîtres d'ouvrage des retenues de substitution du bassin du Clain, a été créée en 2013. Son objet est de fédérer, d'animer et coordonner les actions pour atteindre les objectifs du Contrat Territorial de Gestion Quantitative de l'Eau (CTGQE) du Clain.

### RES'EAU CLAIN

2133 Route de Chauvigny  
86550 Mignaloux-Beauvoir

La **Fédération Régionale d'Agriculture Biologique (FRAB)** rassemble des agriculteurs, des producteurs bio, des opérateurs privés, des institutionnels économiques et sociaux. Elle agit pour le développement d'une agriculture et d'une alimentation d'intérêt général, la création de valeurs économiques, environnementales et sociales.

**Vienne Agrobio** représente les producteurs de la Vienne au sein de la FRAB.

### Fédération Régionale d'Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine FRAB-NA

347 Avenue Thiers, 33100 Bordeaux  
05 56 81 37 70  
[bionouvelleaquitaine.com](http://bionouvelleaquitaine.com)

### Vienne Agro bio - Agropôle

2133 route de Chauvigny  
86550 Mignaloux-Beauvoir  
05 49 44 75 53  
[bionouvelleaquitaine.com](http://bionouvelleaquitaine.com)

Les **Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM)** sont des groupes d'agriculteurs et de ruraux qui travaillent de manière collective à la transition agro-écologique.

### CIVAM du Pays Châtelleraudais

26 rue du marché - 86300 Chauvigny  
05 49 00 76 11

### CIVAM du Pays Montmorillonnais

26 rue du marché - 86300 Chauvigny  
05 49 00 76 11

**Les coopératives et les négoce agricoles** sont les professionnels de l'approvisionnement, de la collecte et de la transformation agricole. Ils sont en mesure de fournir toutes les matières premières nécessaires aux productions végétales et animales. Dotés d'une expertise technique et agronomique, ils accompagnent et conseillent les exploitants agricoles au quotidien dans la mise en place de leurs pratiques culturales.

#### TERRENA

Asterama 1, Téléport 4  
Avenue Thomas Edison  
86360 Chasseneuil-du-Poitou  
05 49 49 44 44  
[terrena.fr](http://terrena.fr)

#### OCEALIA

2 Rue Georges Bonneau  
86400 Civray  
05 49 87 79 84  
[ocealia-groupe.fr](http://ocealia-groupe.fr)

#### Centre-ouest Céréales

Immeuble Optima 5  
2 boulevard Marie et Pierre Curie  
BP 10036  
86361 Chasseneuil-du-Poitou  
[centreouestcereales.fr](http://centreouestcereales.fr)

#### Coopérative Agricole de la Tricherie

49 Cité Lefort - 86490 Beaumont  
05 49 19 44 33  
[cooptricherie.fr](http://cooptricherie.fr)

#### Négoce Agricole Centre-Atlantique (NACA)

CS 80004 - Les Ruralies  
79231 Pharecq - Cedex  
05 49 75 69 30  
[negoce-centre-atlantique.com](http://negoce-centre-atlantique.com)

## ASSOCIATIONS

**L'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine** assure des missions d'intérêt général. Elle a pour ambition de permettre à chacun, par le développement et le transfert de l'information, de s'impliquer dans la protection de la biodiversité et de la ressource en eau en Nouvelle-Aquitaine. Elle permet notamment d'éclairer les politiques publiques et les actions de chacun sur les écosystèmes, en termes de biodiversité, de patrimoine naturel, d'eau et d'impacts du changement climatique.

Plusieurs associations s'engagent, depuis plusieurs années dans le cadre des programmes milieux aquatiques, en tant que maîtres d'ouvrages. Leurs actions sont multiples : inventaire et restauration de zones humides et création de mares, inventaires et mise en place de haies, maîtrise foncière, restauration et gestion de milieux à forte valeur patrimoniale.

La **Fédération Départementale des Associations Agréées Pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA86)** s'investit dans la réalisation d'études visant à mieux connaître les rivières et leurs fonctionnements piscicoles. Elle réalise des travaux de restauration de cours d'eau et développe des actions pédagogiques. La FDAAPPMA élabore et suit la mise en œuvre par les associations de pêche du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG).

Le département compte 20 sites **NATURA 2000** pour environ 63 500 hectares, soit 9 % de son territoire. Ces zones sont gérées par **Vienne Nature et la LP086**.

- **8 zones de protection spéciale (ZPS)** ont été désignées au titre de la directive "Oiseaux", pour une superficie d'environ 60 000 hectares.
- **12 zones spéciales de conservation (ZSC)** ont été désignées au titre de la directive "Habitats, faune, flore", pour une superficie d'environ 7 200 hectares.

#### Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine - ARB N-A

Antarès - Téléport 4 - BP 50163  
86962 Futuroscope  
Chasseneuil Cedex  
05 49 49 61 00  
[biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr](http://biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr)



**Zone Humide :** milieu naturel marqué par la présence temporaire ou permanente d'eau (marais, mare, étang...), accueillant une flore et une faune spécifiques.

#### FDAAPPMA86

4 Rue Caroline Aigle - 86000 Poitiers  
05 49 37 66 60  
[peche86.fr](http://peche86.fr)

**Vienne Nature** est fortement engagée dans le domaine de l'eau. L'association est investie dans les CLE des SAGE Vienne, Clain et Creuse, dans les contrats territoriaux Re-Resources ainsi que dans les commissions de suivi de la qualité et de la quantité de l'eau. Cela lui permet de participer activement au débat public sur la sauvegarde et le partage de la ressource dans le département de la Vienne.

Signataire de 5 Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques (CTMA), Vienne Nature y porte des actions de recensement et de caractérisation des zones humides, d'inventaire de la biodiversité, d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

**La LPO** œuvre au quotidien pour la protection des espèces, la préservation des espaces et pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement. Dans la Vienne, la LPO travaille en étroite collaboration avec les acteurs locaux et plus particulièrement avec les syndicats de rivière et les acteurs du monde agricole pour favoriser la préservation de la qualité de l'eau, à travers la plantation de haies ou les mesures agro-environnementales. La LPO accompagne également Eaux de Vienne pour améliorer l'accueil de la biodiversité sur ses sites en gestion.

Depuis plus de 10 ans, la LPO gère une zone humide de 35 hectares située entre le Clain et le lac de Saint-Cyr. Cette réserve, accessible à tous, accueille tout au long de l'année une faune et une flore riche et diversifiée.

Le **Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)** intervient dans l'acquisition, la protection, la restauration, l'entretien et l'ouverture au public des espaces naturels situés à l'intérieur des terres dont les zones humides notamment.

**GEREPI** est une association, gestionnaire de la **Réserve Naturelle Nationale du Pinail**. Créée en 1987, elle réunit les acteurs locaux afin d'assurer une gestion intégrée du site en favorisant les collaborations dans les domaines de la conservation de la biodiversité, notamment les zones humides, et de la sensibilisation des publics à la nature.

**PROM'HAIES** a pour objet d'apporter une assistance technique aux particuliers et aux collectivités mais aussi de réaliser directement des travaux de restauration et plantation de haies, bosquets et arbres champêtres. L'association regroupe des usagers et des gestionnaires qui œuvrent pour le retour de la haie dans les territoires ruraux.

**LOGRAMI** est la structure de référence pour la recherche menée sur les poissons migrateurs du bassin de la Loire. L'objectif de l'association est la préservation et la restauration des populations de poissons migrateurs et de leurs milieux, car un grand nombre d'espèces est caractérisé par un état de conservation préoccupant selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

**La Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne (FDC86)** représente les chasseurs du département et assure la promotion de la chasse au service de la faune sauvage et de ses habitats. Elle concourt à la réalisation de missions de service public et dispose d'un savoir-faire pour la gestion des espèces.

#### **Vienne Nature**

14 rue Jean Moulin  
86 240 Fontaine-le-Comte  
05 49 88 99 04  
[vienne-nature.fr](http://vienne-nature.fr)

#### **LPO Poitou Charentes**

25 rue Victor Grignard - 86000 Poitiers  
05 49 88 55 22  
[poitou-charentes.lpo.fr](http://poitou-charentes.lpo.fr)

#### **Conservatoire des Espaces Naturels - CEN**

44 Boulevard Pont-Achard - 86000 Poitiers  
05 49 50 42 59  
[cen-nouvelle-aquitaine.org](http://cen-nouvelle-aquitaine.org)

#### **GEREPI**

Moulin de Chitré - 86210 Vouneuil-sur-Vienne  
05 49 02 33 47  
[reserve-pinail.org](http://reserve-pinail.org)

#### **PROM'HAIES en Nouvelle-Aquitaine**

11 allée des Châtaigniers  
Maison de la Forêt et du Bois  
79190 Montalembert  
05 49 07 64 02  
[promhaies.net](http://promhaies.net)

#### **LOGRAMI**

112 faubourg de la Cueilie Mirebalaise  
86 000 Poitiers  
05 49 41 94 23  
[logrami.fr](http://logrami.fr)

#### **Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne**

2134 route de Chauvigny CS90003  
86550 Mignaloux-Beauvoir  
05 49 61 06 08  
[chasseenvienne.com](http://chasseenvienne.com)

Les **Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)** sont des associations labellisées qui agissent dans deux domaines d'activités en faveur du développement durable : l'accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets d'acteurs ; la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement.

À noter que le CPIE Val de Gartempe anime depuis une vingtaine d'années un réseau de Techniciens Médiateurs de Rivières ([www.tmr-lathus.fr](http://www.tmr-lathus.fr)).

**Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE 86)** est une association investie d'une mission d'intérêt public. Il a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, dans le département de la Vienne. Le volet eau y est notamment abordé dans la question du cadre de vie ou dans les aménagements urbains.

**L'Institut Formation Recherche Education à l'Environnement (IFREE)** est une association tournée vers les enjeux de sensibilisation et mobilisation citoyenne environnementale, au service des territoires et de ses habitants. Cet institut accompagne les acteurs de l'eau dans la mise en place de la gouvernance (planification et programmation).

#### **CPIE SEUIL DU POITOU**

Moulin de Chitré  
86210 Vouneuil-sur-Vienne  
05 49 85 11 66 - [cpie-poitou.over-blog.com](http://cpie-poitou.over-blog.com)

#### **CPIE VAL DE GARTEMPE**

**CPA Lathus - La Vouizie**  
2 rue Ferme Le Peux  
86390 Lathus-Saint-Rémy  
05 49 91 71 54 - [cpa-lathus.asso.fr](http://cpa-lathus.asso.fr)

#### **CAUE 86**

Avenue René Cassin  
Téléport 2 - BP 90238  
BP 86963 Chasseneuil-du-Poitou  
05 49 49 91 83 - [caue86.fr](http://caue86.fr)

#### **IFREE**

405 route de Prissé-la-Charrière  
79360 Villiers-en-Bois  
05 49 09 64 92 - [ifree.asso.fr](http://ifree.asso.fr)

### **D'AUTRES ASSOCIATIONS INVESTIES SUR LES USAGES DE L'EAU**

**L'association Les moulins du Poitou** a pour objet la sauvegarde, restauration et l'entretien des moulins, de son patrimoine associé et de leur environnement. Au travers de ces objectifs, elle œuvre dans les domaines de la protection de l'eau, de la nature, des sites et paysages.

**UFC-Que choisir** est une association indépendante dont les missions essentielles sont d'informer, de conseiller les consommateurs et usagers et de représenter auprès de toutes instances leurs intérêts matériels et moraux.

#### **Association Les moulins du Poitou**

Boulevard Chasseigne - 86000 Poitiers  
05 49 60 14 70 / 05 49 44 01 99

#### **UFC-Que choisir de la Vienne**

15 allée de la Providence 86000 Poitiers  
07 49 71 50 48  
<https://lavienne.ufcquechoisir.fr>

### **ENTREPRISES ET INDUSTRIES**

L'industrie est diversifiée et en partie tournée vers l'exportation. Les dynamiques de développement sont diverses en fonction des secteurs d'activité. La recherche, le développement et l'innovation sont des vecteurs importants pour favoriser l'émergence de pratiques, d'innovations technologiques permettant d'utiliser d'une manière soutenable toutes les potentialités des écosystèmes aquatiques et les services qu'ils rendent, tout en sécurisant les usages associés.

#### **Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne-CCIV**

Téléport 1 - 7 avenue du Tour de France  
86360 Chasseneuil-du-Poitou  
05 49 60 98 00 - [poitiers.cci.fr](http://poitiers.cci.fr)

#### **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Nouvelle-Aquitaine (Site de la Vienne)**

19 rue Salvador Allende BP 409 - 86010 Poitiers Cedex  
05 49 88 13 01 - [cm-86.fr](http://cm-86.fr)

#### **EDF - Centrale nucléaire de Civaux**

BP 64 - 86 320 Civaux  
05 49 83 50 00  
[edf.fr/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-nucleaire-de-civaux](http://edf.fr/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-nucleaire-de-civaux)

#### **Commission Locale d'Information de Civaux**

Hôtel du Département Place Aristide Briand  
CS 80319 - 86008 Poitiers  
05 49 55 66 00 - [lavienne86.fr](http://lavienne86.fr)

## LA RECHERCHE

**Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)** apporte son expertise aux gestionnaires et utilisateurs de l'eau comme les syndicats et les coopératives agricoles, les organismes de gestion, les établissements de bassin.

Le BRGM s'investit également en recherche, depuis le développement et la mise en routine de modèles numériques 3D de fonctionnement des aquifères sur l'ensemble de la région jusqu'à l'abreuvement des cheptels tout en préservant les zones humides, en passant par l'évolution de la ressource dans des scénarios de changement climatique.

**L'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement (INRAE)**, né le 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la fusion entre l'INRA, Institut National de la Recherche Agronomique et IRSTEA, Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'environnement et l'agriculture, conduit une recherche environnementale concentrée sur l'eau, les écotechnologies et l'aménagement des territoires.

### **BRGM Nouvelle-Aquitaine, site de Poitiers**

5 rue de la Goélette 86280 Saint-Benoît  
05 49 38 15 38

[brgm.fr/fr/implantation-regionale/nouvelle-aquitaine-fr](http://brgm.fr/fr/implantation-regionale/nouvelle-aquitaine-fr)

### **IINRAE**

147 rue de l'Université - 75007 Paris

01 42 75 90 00

[inrae.fr](http://inrae.fr)

## LA FORMATION

Plusieurs acteurs assurent des formations dans le supérieur dans le domaine de l'eau en s'appuyant sur de nombreuses collaborations entre les professionnels et le secteur universitaire.

### **Université de Poitiers**

15 rue de l'Hôtel Dieu  
TSA 71117 - 86073 Poitiers Cedex 9

05 49 45 30 00

[univ-poitiers.fr](http://univ-poitiers.fr)

### **Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers - ENSI Poitiers**

Bâtiment B1 1 rue Marcel Doré TSA 41105

86073 Poitiers Cedex 9

05 49 45 37 19 - [ensip.univ-poitiers.fr](http://ensip.univ-poitiers.fr)

Le Lycée Saint Jacques de Compostelle propose 2 formations avec une possibilité d'alternance dans le domaine de l'eau : Bac Pro Procédés de la Chimie et de l'Eau ; BTS Métiers de l'Eau.

### **Lycée Saint Jacques de Compostelle**

2 avenue de la Révolution

86036 Poitiers Cedex

05 49 61 60 60

[stjacquesdecompostelle.com](http://stjacquesdecompostelle.com)

## LES ACTIVITÉS DE LOISIRS

**Le Comité Départemental de la Vienne de canoë-kayak** met en place des parcours éco-canoë dans le département qui ont pour but de sensibiliser les différents publics à l'environnement : découverte du milieu naturel, de sa fragilité et du patrimoine.

Les sites de baignades autorisés sont gérés par les communes et suivis par l'ARS.

### **Comité Départemental de Canoë-Kayak de la Vienne**

6 allée Jean Monnet - 86000 Poitiers

06 70 07 33 14

[canoe86.org](http://canoe86.org)

**La Fédération Départementale des Associations Agréées Pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Vienne** développe des actions pédagogiques pour sensibiliser les publics au loisir de la pêche ainsi qu'à la fragilité du milieu aquatique. Objectif : mieux connaître la rivière pour mieux la protéger !

Gérer la forêt durablement, c'est aussi protéger la **richesse écologique** de ces milieux (zones humides, réserves biologiques...). L'enjeu environnemental est intégré dans les actes quotidiens de gestion sylvicole (privée ou publique) sur le territoire et fait l'objet d'actions spécifiques.

**Centre Régional de la Propriété  
Forestière (CRPF)**

**de Nouvelle-Aquitaine**

15 rue de la Croix de la Cadoue  
BP 40110 - 86240 Smarves  
05 49 52 23 08 - [nouvelle-aquitaine.cnpf.fr](http://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr)

**Office National des Forêts (ONF)**

389 avenue de Nantes  
BP 531 - 86020 Poitiers Cedex  
05 49 58 96 00  
[onf.fr](http://onf.fr)

# Index des structures

Classement par ordre alphabétique avec le numéro de page

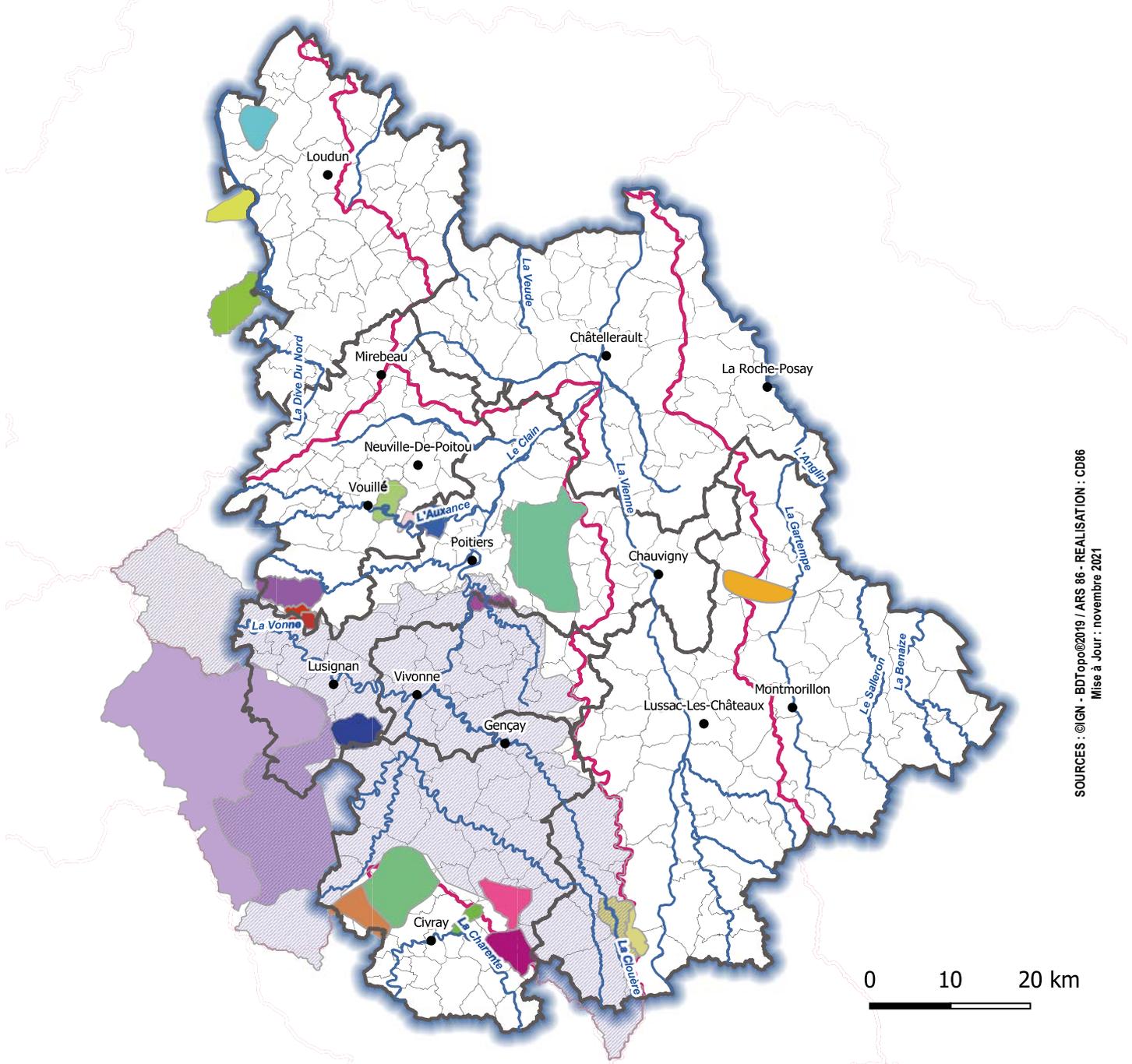
<b>AEAG</b> - Agence de l'Eau Adour Garonne .....	p10
<b>AELB</b> - Agence de l'Eau Loire Bretagne .....	p10
<b>AMF 86</b> - Association des Maires et présidents d'intercommunalité de la Vienne .....	p9
<b>ARB N-A</b> - Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine .....	p14
<b>ARS</b> - Agence Régionale de Santé .....	p6
<b>Association Les moulins du Poitou</b> .....	p16
<b>BRGM</b> Nouvelle-Aquitaine .....	p17
<b>CA 86</b> - Chambre d'agriculture de la Vienne .....	p13
<b>CAUE 86</b> .....	p16
<b>CCIV</b> - Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne .....	p16
<b>CEN</b> - Conservatoire des Espaces Naturels .....	p15
<b>Centre-ouest Céréales</b> .....	p14
<b>CMA</b> - Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Nouvelle-Aquitaine .....	p16
<b>CIVAM</b> du Pays Châtelleraudais .....	p13
<b>CIVAM</b> du Pays Montmorillonnais .....	p13
<b>Cogest'eau</b> .....	p13
<b>Comité Départemental de Canoë-Kayak de la Vienne</b> .....	p17
<b>Commission Locale d'Information de Civaux</b> .....	p16
<b>Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut</b> .....	p8
<b>Communauté de Communes des Vallées du Clain</b> .....	p8
<b>Communauté de Communes du Civraisien-en-Poitou</b> .....	p8
<b>Communauté de Communes du Haut-Poitou</b> .....	p8
<b>Communauté de Communes du Pays Loudunais</b> .....	p8
<b>Communauté de Communes Vienne et Gartempe</b> .....	p8
<b>Communauté Urbaine de Grand Poitiers</b> .....	p8
<b>Coopérative Agricole de la Tricherie</b> .....	p14
<b>CPIE</b> Seuil du Poitou .....	p16
<b>CPIE Val de Gartempe</b> - CPA Lathus - La Voulzie .....	p16
<b>CRPF Nouvelle-Aquitaine</b> - Centre Régional de la Propriété Forestière de Nouvelle-Aquitaine .....	p18
<b>DDPP</b> - Direction Départementale de la Protection des Populations .....	p7
<b>DDT86</b> - Direction Départementale Territoriale .....	p7
<b>Département de la Vienne</b> .....	p6
<b>DRAAF</b> Nouvelle-Aquitaine - Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt .....	p6
<b>DREAL</b> Nouvelle-Aquitaine - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement .....	p6
<b>Eaux de Vienne</b> – SIVEER .....	p8
<b>EDF</b> - Centrale nucléaire de Civaux .....	p16
<b>ENSI Poitiers</b> - Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers.....	p17
<b>EPTB Charente</b> - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Charente .....	p11
<b>EPTB Vienne</b> - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne .....	p10
<b>FDAAPMA86</b> - Fédération Départementale des Associations Agréées Pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques .....	p14
<b>FDC86</b> - Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne .....	p15
<b>FRAB-NA</b> - Fédération Régionale d'Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine .....	p13
<b>GEREPI</b> .....	p15
<b>IFREE</b> - Institut Formation Recherche Education à l'Environnement .....	p16
<b>IIBSN</b> - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise .....	p11
<b>INRAE</b> .....	p17
<b>LOGRAMI</b> .....	p15
<b>LPO</b> Poitou Charentes .....	p15

<b>Lycée Saint Jacques de Compostelle</b> .....	p17
<b>MESE86</b> - Mission d'Évaluation et de Suivi d'Épandages agricoles des boues .....	p9
<b>NACA</b> - Négoce Agricole Centre-Atlantique .....	p14
<b>OCEALIA</b> .....	p14
<b>OFB DRNA</b> - Office Français de la Biodiversité : Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine .....	p8
<b>ONF</b> - Office National des Forêts .....	p19
<b>PROM'HAIES</b> en Nouvelle-Aquitaine .....	p15
<b>Région Nouvelle Aquitaine</b> .....	p5
<b>RES'EAU CLAIN</b> .....	p13
<b>SAGE Thouet</b> - Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet.....	p11
<b>SBNM</b> - Syndicat des bassins du Négron et du Saint Mexme - Vienne aval et affluents.....	p12
<b>SCA</b> - Syndicat Clain Aval.....	p12
<b>SCOT Seuil du Poitou</b> - Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou .....	p9
<b>SCOT Sud Vienne</b> - Syndicat Mixte du SCOT du Sud Vienne .....	p9
<b>SDIS 86</b> - Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne .....	p6
<b>SIVU Vallée de la Dive</b> - Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de la Dive .....	p12
<b>SME</b> - Syndicat de la Manse Etendu .....	p12
<b>SMVA</b> - Syndicat Mixte Vienne et Affluents .....	p12
<b>SMVCS</b> - Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud .....	p12
<b>SYAGC</b> - Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse .....	p12
<b>TERRENA</b> .....	p14
<b>UFC-Que choisir de la Vienne</b> .....	p16
<b>Université de Poitiers</b> .....	p17
<b>Vienne Agrobio</b> .....	p13
<b>Vienne Nature</b> .....	p15

# ANNEXES - CARTES

- Annexe n°1** Aires d’Alimentation des captages (AAC) prioritaires dans la Vienne
- Annexe n°2** Compétences Eau Potable dans la Vienne
- Annexe n°3** Compétences et Systèmes d’Assainissement Collectif Impactants dans la Vienne
- Annexe n°4** Le Risque Inondation dans la Vienne
- Annexe n°5** SDAGE et SAGE dans la Vienne
- Annexe n°6** Programmes d’actions et Opérations GEstion des Milieux Aquatiques (GEMA) dans la Vienne

# Aires d'Alimentations de Captages (AAC) prioritaires dans la Vienne

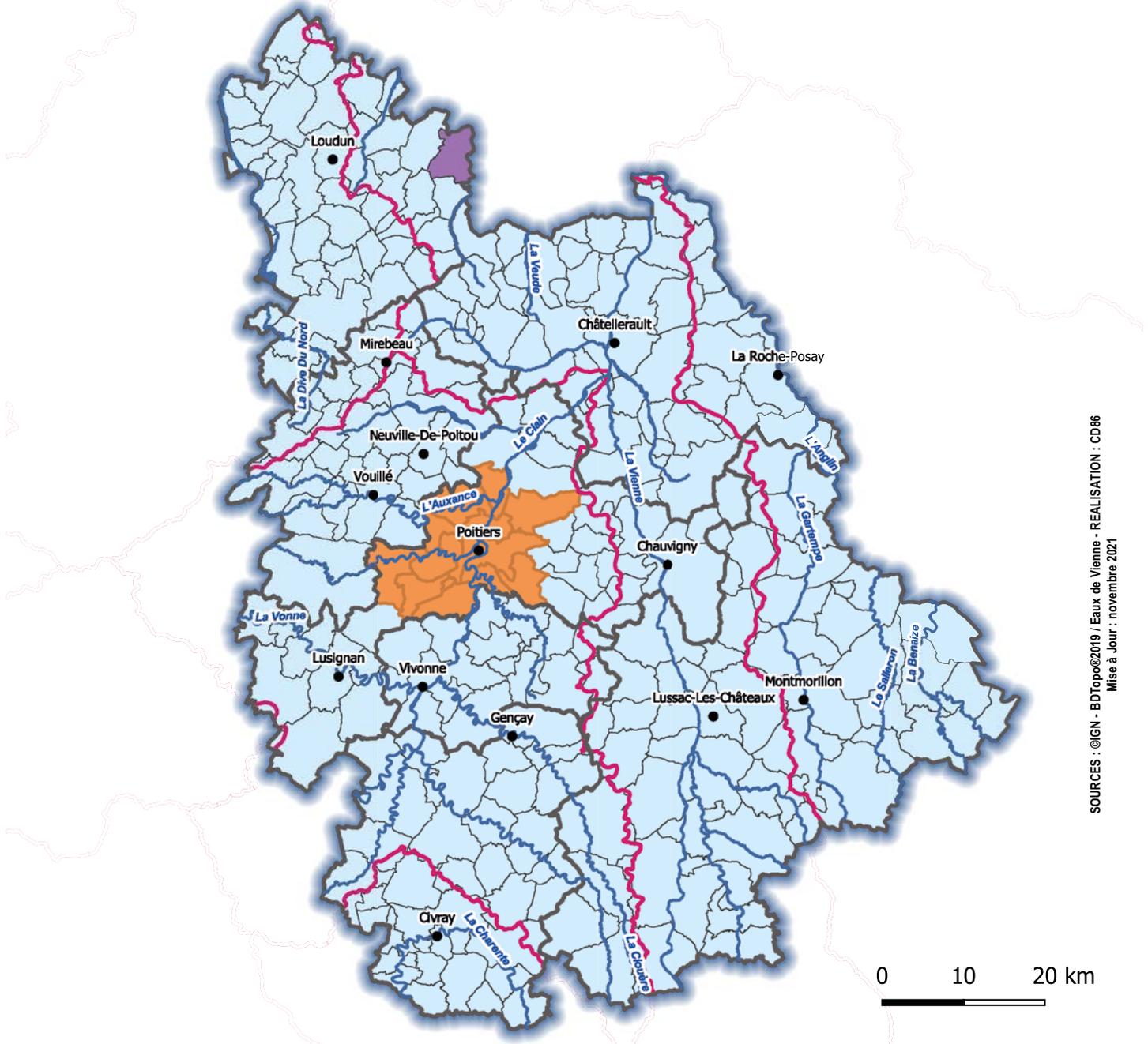


SOURCES : ©IGN - BDTopo©2019 / ARS 86 - REALISATION : CD86  
Mise à Jour : novembre 2021

- |                             |                         |                 |                  |
|-----------------------------|-------------------------|-----------------|------------------|
| Limite des Bassins Versants | <b>AAC Prioritaires</b> | Gué de Siaux    | Moulin de Vaux   |
| Limite des EPCI             | Bellevue                | La Jallière     | Pas-de-Jeu       |
| Limite Communale            | Choué-Brossac           | Les Bouquets    | Preuilly         |
| Captage Eau Potable         | Corbelière              | Les Cantès      | Sarzec           |
|                             | Destilles-boisse        | Les Champs      | Vallée de Ravard |
|                             | Fleury                  | Les Renardières | Varenne          |
|                             | Fontaine du Son         | Lutineaux       | Verneuil         |



# Compétences Eau Potable dans la Vienne



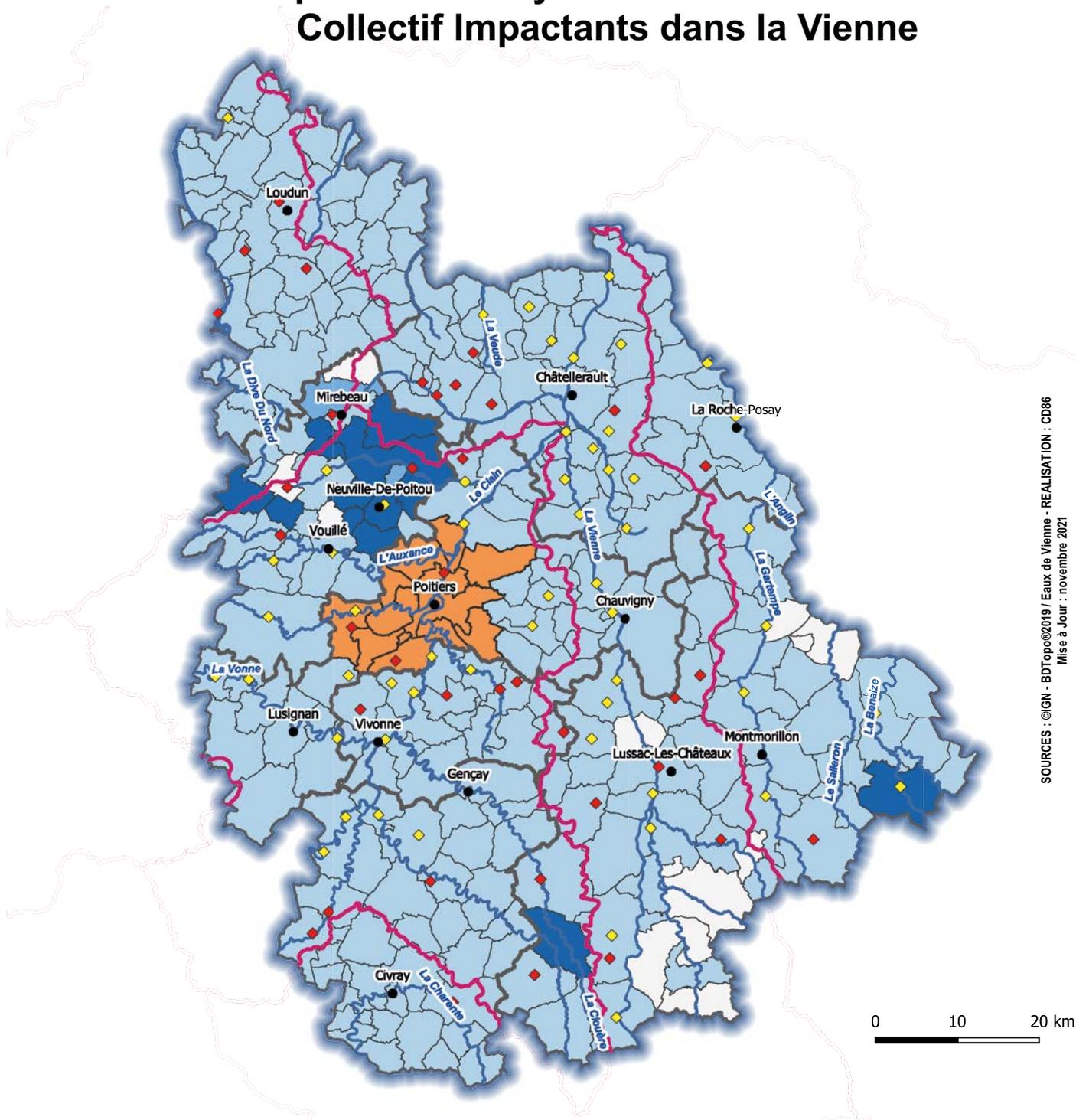
- Limite des Bassins Versants
- Limite des EPCI
- Limite Communale

- Compétences Eau Potable**
- Eaux de Vienne
  - Autre
  - GP13

SOURCES : ©IGN - BDTopo©2019 / Eaux de Vienne - REALISATION : CD86  
Mise à Jour : novembre 2021



# Compétences et Systèmes d'Assainissement Collectif Impactants dans la Vienne



SOURCES : ©IGN - BDTopo©2019 / Eaux de Vienne - REALISATION : CD86  
Mise à Jour : novembre 2021

- Limite des Bassins Versants
- Limite des EPCI
- Limite Communale

## Systèmes d'assainissement collectif Impactants

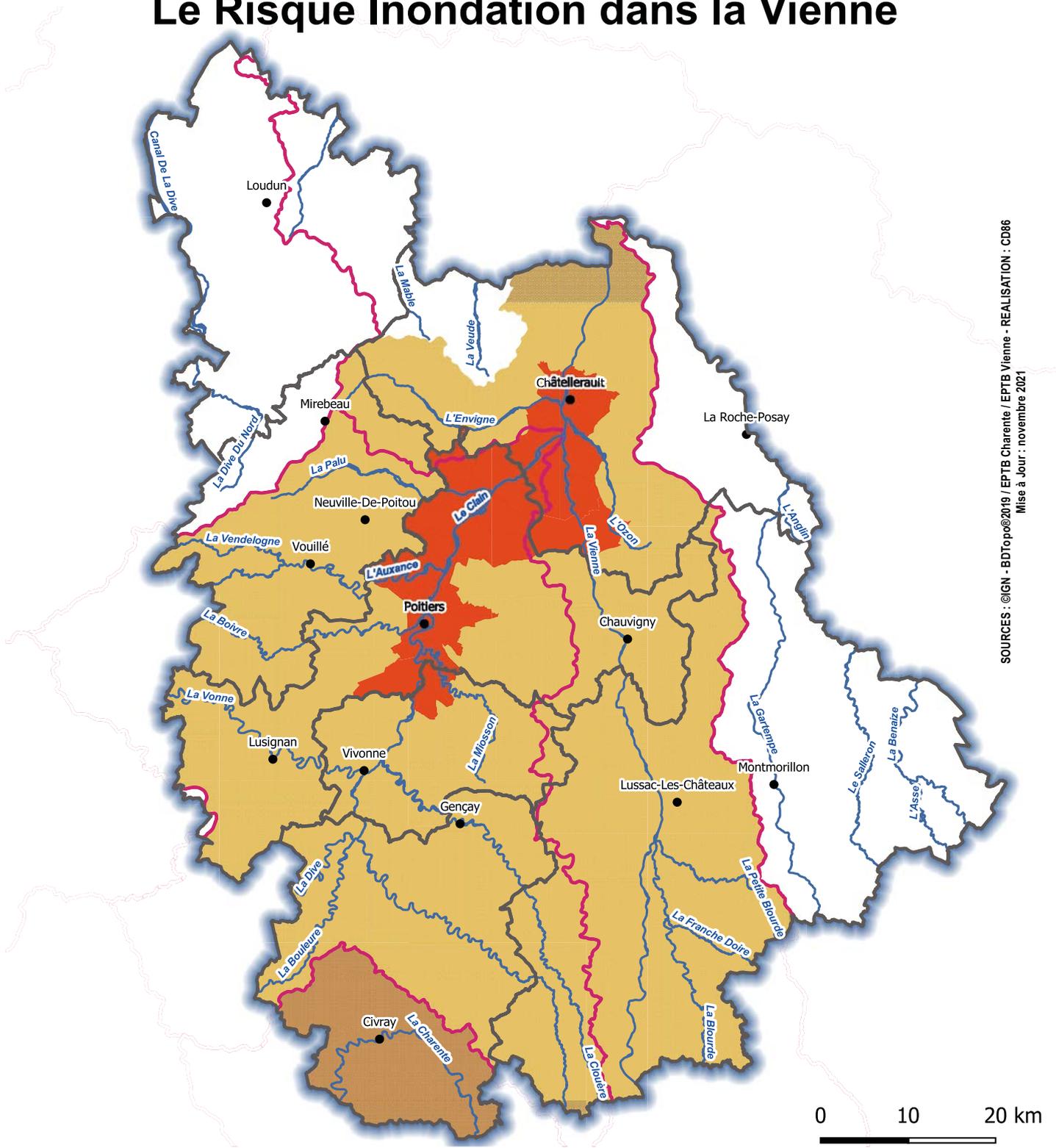
- ◆ Priorité 1
- ◆ Priorité 2

## Compétences assainissement collectif

- Maitrise d'ouvrage Eaux de Vienne
- Transfert à Eaux de Vienne
- Convention avec Eaux de Vienne
- Compétence communale
- Compétence Grand Poitiers (GP13)



# Le Risque Inondation dans la Vienne

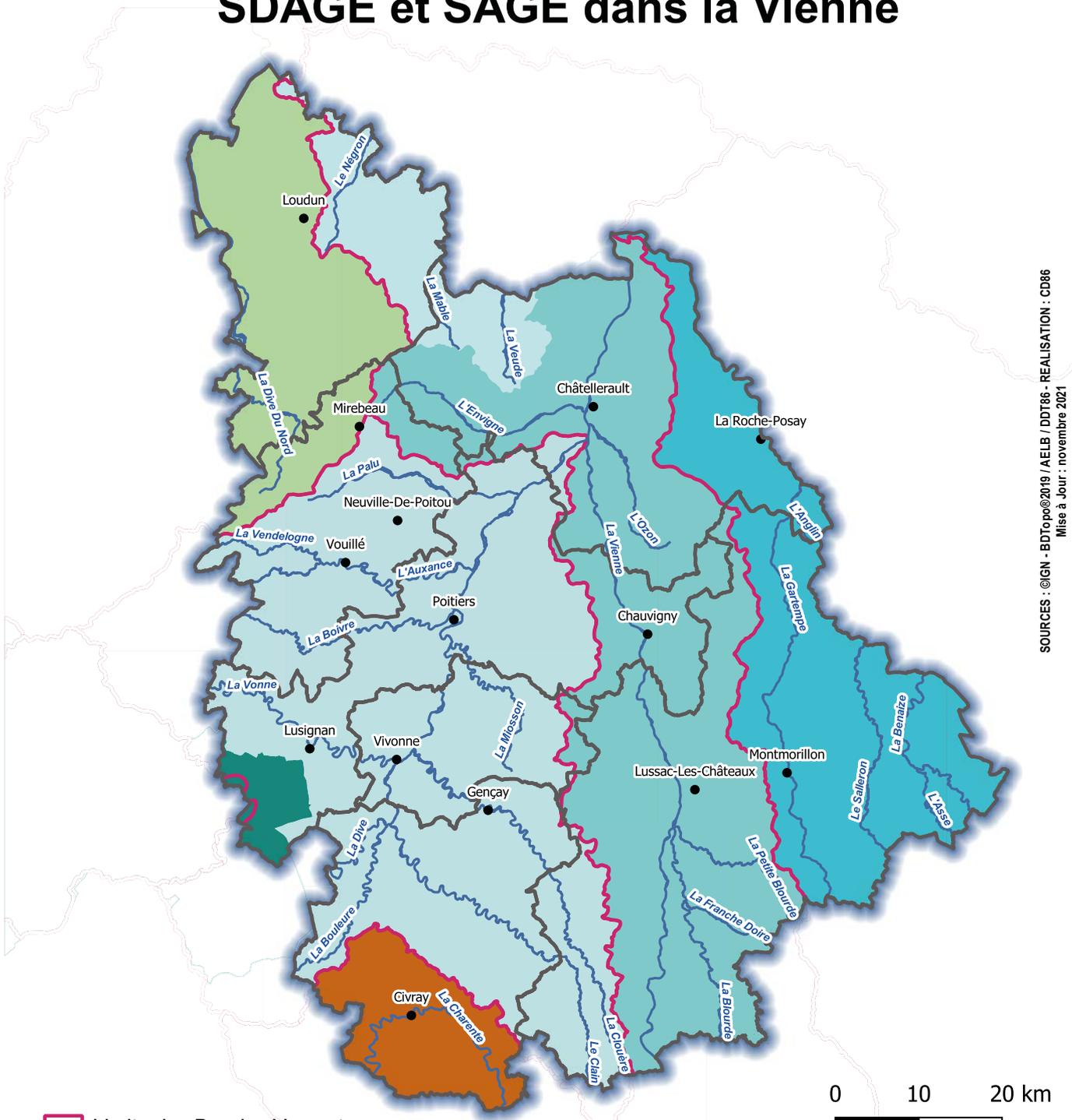


SOURCES : ©IGN - BDTtopo©2019 / EPTB Charente / EPTB Vienne - REALISATION : CD86  
 Mise à Jour : novembre 2021

- Limite des Bassins Versants
- Limite des EPCI
- Périmètre du TRI Chatelleraut-Poitiers
- Périmètre de la SLGRI Charente
- Périmètre de la SLGRI Vienne-Clain



# SDAGE et SAGE dans la Vienne



SOURCES : ©IGN - BDTopo@2019 / AELB / DDT86 - REALISATION : CD86  
 Mise à Jour : novembre 2021

Limite des Bassins Versants

Limite des EPCI

## Agence de l'Eau Loire Bretagne - SDAGE LB

SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin

SAGE Thouet

SAGE Clain

SAGE Creuse

SAGE Vienne

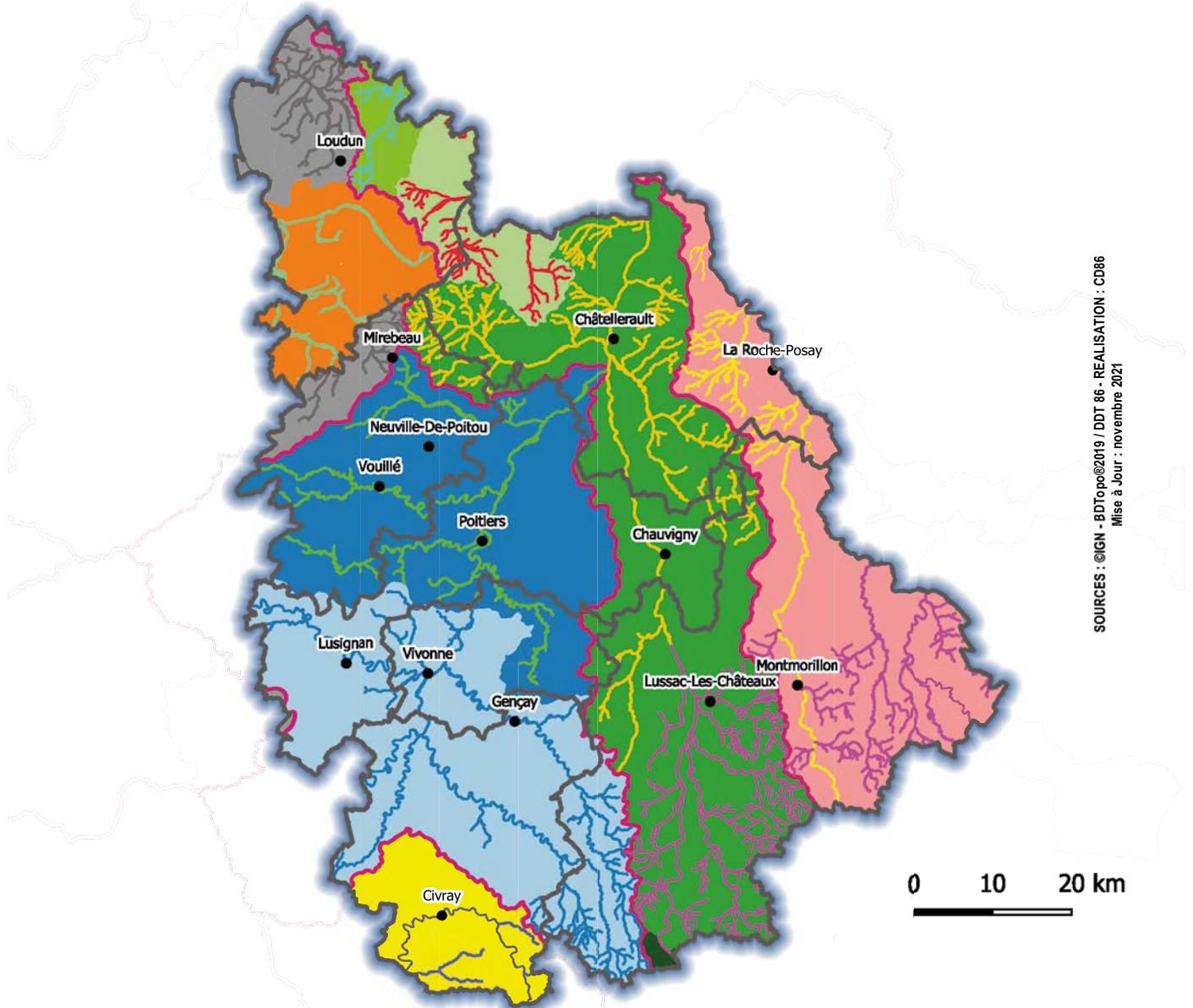
SAGE Vienne Tourangelle

## Agence de l'Eau Adour Garonne - SDAGE AG

SAGE Charente



# Programmes d'actions et Opérateurs GEstion des Milieux Aquatiques (GEMA) dans la Vienne



SOURCES : ©IGN - BDTopo@2019 / DDT 86 - REALISATION : CD86  
Mise à Jour : novembre 2021

- Limite des Bassins Versants
- Limite des EPCI

### Opérateurs GEMA

- Communauté de communes du Civraisien en Poitou
- Communauté de communes Vienne et Gartempe (CCVG)
- Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC)
- Syndicat de la Manse étendu (SME)
- Syndicat de la Vallée de la Dive (SIVU Vallée de la Dive)
- Syndicat des Bassins du Négron et du Saint-Mexme (SBNM)
- Syndicat du Clain Aval (SCA)
- Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud (SMVCS)
- Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA)
- Pas d'opérateur

### Programmes d'actions Milieux aquatiques

- Bassin versant de la Creuse et de la Gartempe
- Bassin versant de la Dive et de la Briande
- Bassin versant de la Manse étendu
- Bassin versant de la Vienne Aval
- Bassin versant du Négron et de Saint Mexme
- Bassin versant Clain Aval
- Bassin versant des Vallées du Clain Sud
- Bassin versant de la Charente
- Pas de Programme



Programme d'Actions

Concierter

POLITIQUES PUBLIQUES

Sensibiliser *Accompagner*

MOBILISER

Complémentarité

Transversalité FACILITER



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

